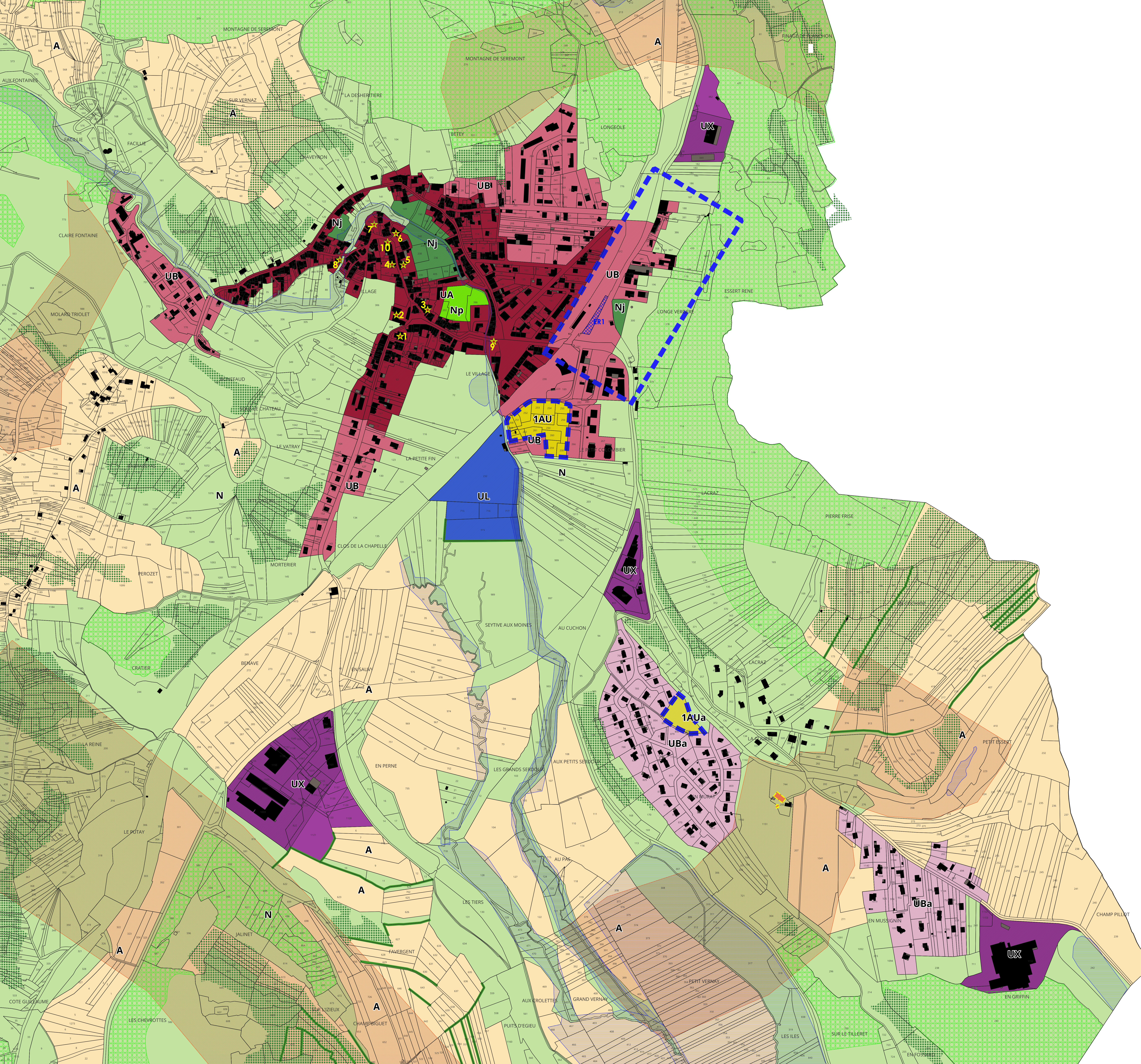






 Février 2026

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Approbation

4b. Zonage sur le centre bourg



PROCEDURE	DATE
Révision du PLU prescrite	le 23 mars 2017
Délibération approuvant le projet	le 27 Février 2026

Échelle : 1 / 2 500



- ZONAGE**
- UA - CENTRE BOURG ANCIEN
 - UB - URBANISATION PERIPHERIQUE AU CENTRE BOURG
 - UBa - URBANISATION ELOIGNEE DU CENTRE BOURG
 - UL - ZONE RESERVEE AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS
 - UT - ZONE RESERVEE AU CAMPING ET A LA BASE DE LOISIRS
 - UX - ZONE RESERVEE AUX ACTIVITES
 - 1AU - ZONE A URBANISER OUVERTE A L'URBANISATION
 - 1AUa - ZONE A URBANISER ELOIGNEE DU CENTRE BOURG, OUVERTE O L'URBANISATION
 - A - ZONE AGRICOLE
 - N - ZONE NATURELLE
 - NJ - SECTEUR CORRESPONDANT A DES JARDINS
 - Np - SECTEUR CORRESPONDANT A UN PARC URBAIN

SECTEUR D'OAP
PERIMETRE OAP

- PRESCRIPTIONS**
- BATIMENT POUVANT CHANGER DE DESTINATION
 - ELEMENT PATRIMONIAL ARCHITECTURAL REPERE AU TITRE DE L'ARTICLE L151-19
 - EMPLACEMENT RESERVE
 - ELEMENT PATRIMONIAL ENVIRONNEMENTAL REPERE AU TITRE DE L'ARTICLE L151-23
 - ZONES HUMIDES
 - PELOUSES SECHES
 - ESPACES BOIS CLASSES
 - CORRIDORS
 - SECTEUR OU LES NECESSITES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES PUBLICS PEUVENT JUSTIFIER DE L'INTERDICTION DE CONSTRUCTIONS OU INSTALLATIONS DE TOUTE NATURE

